

# Procès-verbal

## Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal  
Lundi 6 juillet 2015, 19 h 30  
Centre communautaire de Shannon

---

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Mario Lemire et de M. Stéphane Hamel.

En l'absence de M. Claude Lacroix, M. Bruno Martel et M. Mike-James Noonan.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

### 214-07-15 **Ouverture de la séance ordinaire**

---

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

### 215-07-15 **1. Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) **Adoption de l'ordre du jour**
- 2) **Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015;
  - 2.2 Séance extraordinaire du 15 juin 2015;
  - 2.3 Dépôt - Procès-verbal de correction de la résolution 206-06-15 – Modification des résolutions 187-09-2014 et 125-04-15 - Approbation et autorisation d'échange de lots entre la Municipalité, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports du Québec;
- 3) **Urbanisme**
  - 3.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de juin 2015;
  - 3.2 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure 2015-90006 concernant le lot 4 366 594 situé au 286, chemin de Wexford, chalet n° 76, zone V-87 - Construction d'un garage de 37 m<sup>2</sup> – Prise en considération de la recommandation du CCU;
  - 3.3 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure 2015-90007 concernant le lot 4 366 660 situé au 100, chemin de Wexford, zone RU-63 – Construction d'un spa couvert d'un abri de 12' x 16' empiétant de 8.5 mètres en cour avant prolongeant le mur latéral – Prise en considération de la recommandation du CCU;
  - 3.4 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure 2015-90010 concernant le lot 4 735 189, situé au 507, rue des Mélèzes, zone H-5 63 – Concernant le lotissement du terrain à 1 365.3 m<sup>2</sup> de superficie et à 30 mètres de largeur – Prise en considération de la recommandation du CCU;
  - 3.5 Consultation publique et adoption – Règlement 500 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes;
  - 3.6 Consultation publique et adoption – Règlement 501 modifiant le Règlement (280) relatif aux dérogations mineures;
  - 3.7 Résolution – Adoption du Premier projet – Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage – Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique;

- 3.8 Résolution – Adoption du Premier projet – Règlement 504 modifiant le Règlement relatif aux PIIA (341) afin d’assujettir la zone C-35 aux normes prévues aux articles 9 et 20 ainsi qu’au chapitre 5 dudit règlement – Détermination de l’échéancier d’adoption – Détermination de la date de consultation publique;
- 3.9 Résolution – Approbation et autorisation de signature d’une entente avec l’Institut national de la recherche scientifique (INRS) pour l’audit sur l’Aquaresponsabilité municipale;
- 4) **Travaux publics**
  - 4.1 Voirie
    - 4.1.1 Résolution – Emprunt au Fonds de roulement d’un montant de 25 000\$ et adjudication d’un contrat à BonAir SD, pour un montant de 20 850\$ plus taxes, pour l’achat et l’installation de thermopompes à l’Hôtel de Ville;
    - 4.1.2 Résolution – Autorisation de lancement d’un appel d’offres sur invitation pour l’achat et l’installation d’un échangeur d’air, d’un système de chauffage et de détecteurs de monoxyde de carbone au garage municipal;
  - 4.2 Parcs
  - 4.3 Aqueducs et égouts
- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
  - 5.1 Loisirs
    - 5.1.1 Motion – Félicitations et remerciements aux organisateurs et bénévoles du Summerfest;
  - 5.2 Événements spéciaux
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
  - 6.1 Résolution – Autorisation d’embauche de monsieur Christian Giroux à titre de pompier volontaire au service des Incendies;
- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
  - 7.1 Gestion des matières résiduelles
  - 7.2 Conseil de bassin versant
- 8) **Culture et vie communautaire**
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
- 10) **Correspondance – Dépôt de la liste du mois de juillet 2015**
- 11) **Comptes du mois de juin 2015 – Dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
  - 12.1 Dépôt – Rapport du directeur général sur l’utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de juin 2015;
  - 12.2 Résolution – Modification de la résolution 245-11-14 concernant le calendrier des séances publiques du conseil municipal;
  - 12.3 Résolution – Exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat de location de lieux loués avec Hydro-Québec selon le bail n° 641-3010 pour une période de cinq (5) ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 se terminant le 31 décembre 2021;
  - 12.4 Résolution – Confirmation de l’engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles concernant le « Projet de filtration de l’eau de l’Aqueduc municipal de Shannon » dans le cadre du programme PRIMEAU;
- 13) **Finances et Greffe**
  - 13.1 Résolution – Concordance des amortissements annuels de capital et modalités d’exécution du Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d’une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17m\$ en conséquence;
  - 13.2 Résolution – Adjudication d’un emprunt par billets de 1 000 000\$ en exécution du Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d’une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17m\$ en conséquence;
  - 13.3 Dépôt – Rapport de l’auditeur indépendant dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;
  - 13.4 Avis de motion – Règlement 506 abrogeant le Règlement 502 pourvoyant au financement supplémentaire du fonds de roulement et décrétant un emprunt en conséquence;
- 14) **Énergie et télécommunications**
  - 14.1 Énergie Shannon Power
  - 14.2 Shannon Vision
- 15) **Varia et déclarations des conseillers**
- 16) **Période de questions**

Adoptée à l’unanimité

## **2. Adoption des procès-verbaux**

---

216-07-15

### **2.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

217-07-15

### **2.2 Séance extraordinaire du 15 juin 2015**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du lundi 15 juin 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

218-07-15

### **2.3 Dépôt - Procès-verbal de correction de la résolution 206-06-15 – Modification des résolutions 187-09-2014 et 125-04-15 - Approbation et autorisation d'échange de lots entre la Municipalité, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports du Québec**

Dépôt du procès-verbal de correction PV-006-15.

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction PVC-006-15, corrigeant l'omission de des nouveaux numéros de lot sur ladite résolution qui apparait de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

*Document déposé : DOC-218-07-15*

## **3. Urbanisme et Environnement**

---

219-07-15

### **3.1 Rapport des permis et certificats du mois de juin 2015**

Le rapport des permis et certificats du mois de juin 2015 a été déposé et reconnu par le Conseil.

*Documents déposés : DOC 219-07-15*

220-06-15

### **3.2 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure 2015-90006 concernant le lot 4 366 594 situé au 286, chemin de Wexford, chalet n° 76, zone V-87 - Construction d'un garage de 37 m<sup>2</sup> – Prise en considération de la recommandation du CCU**

Consultation

La présente demande est en consultation publique. Monsieur Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique la demande.

Considérant la demande de dérogation mineure 2015-90006 déposée par monsieur Denis Lavoie, propriétaire du lot 4 366 594 situé au 286, chemin de Wexford, chalet n° 76, zone V-87 ;

Considérant le *Règlement (280) relatif aux dérogations mineures* 7 mai 2001 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'un garage de 37 m<sup>2</sup> ;

Considérant que l'article 20.1.1 du *Règlement de zonage* 352 fixe la superficie maximale pour un bâtiment accessoire à un chalet de villégiature à 50 % de la superficie du chalet ;

Considérant que le chalet du requérant a une superficie de 49.4 m<sup>2</sup>, lui permettant donc un garage d'une superficie maximale de 24.7 m<sup>2</sup> ;

Considérant que l'application du *Règlement de zonage* cause un préjudice au demandeur car celui-ci fait la démonstration qu'il manque d'espace de rangement ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation telle que déposée dans la présente ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2015-90006 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

221-07-15

**3.3 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure 2015-90007 concernant le lot 4 366 660 situé au 100, chemin de Wexford, zone RU-63 – Construction d'un spa couvert d'un abri de 12' x 16' empiétant de 8.5 mètres en cour avant prolongeant le mur latéral – Prise en considération de la recommandation du CCU**

Consultation

La présente demande est en consultation publique. Monsieur Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique la demande.

Considérant la demande de dérogation mineure 2015-90007 déposée par madame Marie-Claude Fortier, propriétaire du lot 4 366 660 situé au 100, chemin de Wexford, zone RU-63 ;

Considérant le *Règlement (280) relatif aux dérogations mineures* 7 mai 2001 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'un spa couvert d'un abri de 12' x 16' empiétant de 8.5 mètres en cour avant prolongeant le mur latéral ;

Considérant que le tableau 19 de l'article 7.1 du *Règlement de zonage* (352) stipule qu'un spa doit être en cour latérale ou arrière ;

Considérant que l'application du *Règlement de zonage* cause un préjudice à la demanderesse car elle fait la démonstration qu'il n'y a pas d'espace adéquat pour le spa en cour latérale ou arrière ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins car il s'agit d'un secteur fortement boisé ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation telle que déposée dans la présente ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2015-90007 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

222-07-15

**3.4 Consultation publique et adoption – – Demande de dérogation mineure 2015-90010 concernant le lot 4 735 189, situé au 507, rue des Mélèzes, zone H-5 63 – Concernant le lotissement du terrain à 1 365.3 m<sup>2</sup> de superficie et à 30 mètres de largeur – Prise en considération de la recommandation du CCU**

Consultation

La présente demande est en consultation publique. Monsieur Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique la demande.

Considérant la demande de dérogation mineure 2015-90010 déposée par monsieur Luc Simoneau, propriétaire du lot 4 735 189, situé au 507, rue des Mélèzes, zone H-5 ;

Considérant que cette demande vise le lotissement d'un terrain situé au 507, rue des Mélèzes à 1 365.3 m<sup>2</sup> de superficie et à 30 mètres de largeur ;

Considérant que l'article 5.2.1 du *Règlement de lotissement* (350) fixe la superficie minimale pour un terrain partiellement desservi à l'intérieur du périmètre urbain à 2 000 m<sup>2</sup> ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que la présente demande de dérogation mineure ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal de ne pas accepter la présente demande de dérogation mineure ;

Considérant que le CCU recommande au personnel administratif de la Municipalité de ne plus accueillir des demandes de dérogation impliquant une superficie de terrain de moins de 2 000 m<sup>2</sup> ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De refuser, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2015-90010 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

M. le conseiller Stéphane Hamel déclare que cette demande n'aurait pas dû faire l'objet d'une demande de dérogation mineure et qu'il fera le nécessaire pour que la personne concernée soit remboursée.

223-07-15

**3.5 Consultation publique et adoption du Règlement 500 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes**

Consultation

Le présent règlement est en consultation publique. Le maire, M. Clive Kiley, en explique l'objectif.

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 4 mai 2015 ;

Considérant que le premier projet de Règlement 500 a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter le Règlement 500 tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

224-07-15

**3.6 Consultation publique et adoption du Règlement 501 modifiant le Règlement (280) relatif aux dérogations mineures**

Consultation

Le présent règlement est en consultation publique. Le maire, M. Clive Kiley, en explique l'objectif.

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 4 mai 2015 ;

Considérant que le premier projet de Règlement 501 a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter le Règlement 501 tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

225-07-15

**3.7 Adoption du Premier projet – Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage – Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique**

Considérant le *Règlement de zonage (352)* adopté le 25 janvier 2011 ;

Considérant le projet de Règlement 503 modifiant le *Règlement de zonage (352)* de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 15 juin 2015 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 503 comme s'il était tout au long récit et faisant partie intégrante de la présente ;
- 3) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 4) De tenir l'assemblée publique de consultation le 3 août 2015 au Centre communautaire sis au 75 chemin de Gosford ;
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

226-07-15

**3.8 Adoption du Premier projet – Règlement 504 modifiant le Règlement relatif aux PIIA (341) afin d'assujettir la zone C-35 aux normes prévues aux articles 9 et 20 ainsi qu'au chapitre 5 dudit règlement – Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique**

Considérant le *Règlement relatif aux PIIA (341)* adopté le 17 juillet 2006 ;

Considérant le projet de Règlement 504 modifiant le *Règlement (341) relatif aux PIIA* afin d'y assujettir la zone C-35 aux normes prévues aux articles 9 et 20 ainsi qu'au chapitre 5 dudit règlement ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 15 juin 2015 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 504 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 3) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 4) De tenir l'assemblée publique de consultation le 3 août 2015 au Centre communautaire sis au 75 chemin de Gosford ;
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

227-07-15

**3.9 Approbation et autorisation d'une signature d'entente avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) pour l'audit sur l'Aquarresponsabilité municipale**

Considérant le souci de la Municipalité de garantir une saine gestion de ses ressources et de ses services d'eau sur son territoire ;

Considérant les diverses démarches entreprises par la Municipalité à ce jour ;

Considérant l'offre de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) sous l'organisme indépendant l'Institut international de l'Aquarresponsabilité municipale (IIAM) par le biais du projet d'audit sur l'Aquarresponsabilité municipale ;

Considérant le paragraphe 2 de l'alinéa 1 de l'article 938 du *Code municipal du Québec* ;

Considérant que ce projet, fondamentalement une démarche de développement durable, est un concept qui englobe toutes les actions qu'une ville devrait entreprendre pour assurer la protection et la pérennité de la ressource, l'optimisation de la qualité des services, les coûts les plus avantageux, l'optimisation et la durabilité des infrastructures ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver la réalisation du projet de l'audit sur l'Aquarresponsabilité municipale ;
- 3) D'adjuger un contrat à l'Institut national de la recherche scientifique, au montant de 23 720\$ (plus taxes) pour la réalisation dudit projet selon les termes prévus à la proposition annexée aux présentes pour en faire partie intégrante ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

*Documents déposés : DOC 227-07-15*



## **4. Travaux publics**

---

### **4.1 Voirie**

228-07-15

#### **4.1.1 Emprunt au Fonds de roulement d'un montant de 25 000\$ et adjudication d'un contrat à BonAir SD, pour un montant de 20 850\$ plus taxes, pour l'achat et l'installation de thermopompes à l'Hôtel de Ville**

Considérant la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant que l'estimation des coûts pour l'achat et l'installation de thermopompes correspond à un montant inférieur à 25 000\$ ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'emprunter un montant de 25 000\$ au Fonds de roulement et d'octroyer un contrat à BonAir SD, pour un montant de 20 850\$ plus taxes, pour l'achat et l'installation de thermopompes à l'Hôtel de Ville ;
- 3) D'attribuer le suivi de ce dossier à M. Pierre Bédard, directeur des Travaux publics ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

229-07-15

#### **4.1.2 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation d'un échangeur d'air, d'un système de chauffage et de détecteurs de monoxyde de carbone au garage municipal**

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant la restructuration du service des Travaux publics ;

Considérant la nécessité d'offrir aux employés un environnement de travail adéquat et d'adapter les lieux de travail en conséquence ;

Considérant que le coût pour pour l'achat et l'installation d'un échangeur d'air, d'un système de chauffage et de détecteurs de monoxyde de carbone a été estimé à plus de 25 000\$ et à moins de 100 000\$ ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation d'un échangeur d'air, d'un système de chauffage et de détecteurs de monoxyde de carbone au garage municipal ;

- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.2 Parcs**

M. le maire informe les citoyens qu'il y a eu du vandalisme dans la salle de toilette du parc de la rue Barry de même qu'au wagon près de la piste cyclable. Les agents de sécurité assureront une surveillance accrue. Dans la prochaine parution du journal Shannon Express, un message invitera la population à exercer une vigilance à l'endroit des faiseurs de trouble et à en informer les personnes concernées.

#### **4.3 Aqueducs et égouts**

M. le maire précise qu'il y aura bientôt un rinçage du réseau d'aqueduc dans le secteur de Courcelette.

### **5. Loisirs et événements spéciaux**

---

#### **5.1 Loisirs**

230-07-15

##### **5.1.1 Motion – Félicitations et remerciements aux organisateurs et bénévoles du Summerfest 2015**

De la part des membres du Conseil municipal, monsieur le maire, Clive Kiley, présente une Motion de félicitations et de remerciements aux organisateurs et bénévoles du Summerfest 2015.

#### **5.2 Événements spéciaux**

Monsieur le conseiller Stéphane Hamel rappellent que la course de tacots se tient dimanche le 12 juillet de 10 h à 13 h.

### **6. Sécurité publique et Incendies**

---

231-07-15

#### **6.1 Autorisation d'embauche de monsieur Christian Giroux à titre de pompier volontaire au service des Incendies**

Considérant que le Conseil maintenir les plus hauts standards d'excellence en matière de sécurité incendie ;

Considérant la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC ;

Considérant le Règlement sur la sécurité incendie ;

Considérant la recommandation du directeur du service des Incendies ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'embauche de monsieur Christian Giroux à titre de pompier volontaire ;

- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7. Environnement et hygiène du milieu**

---

### **7.1 Gestion des matières résiduelles**

M. le conseiller Mario Lemire informe les citoyens que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a octroyé un nouveau contrat pour la cueillette des matières résiduelles. Suite à cet appel d'offres, ils ont fait des économies substantielles. Les membres du conseil d'administration n'ont pas encore déterminé ce qu'ils feront avec cette économie, mais aucune augmentation n'est prévue pour les usagers.

### **7.2 Conseil de bassin versant**

Madame la conseillère Francine Girard déclare que suite aux élections, tous les membres du conseil d'administration demeurent en place.

## **8. Culture et vie communautaire**

---

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

## **9. Enjeux régionaux et métropolitains**

---

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

232-07-15

## **10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois de juillet 2015**

---

La liste des correspondances reçues durant le mois de juin 2015 a été déposée et reconnue par le Conseil.

*Document déposé : DOC 232-07-15*

233-07-15

## **11. Comptes du mois de juin 2015 – Dépôt et autorisation de paiement**

---

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 3 juillet 2015 au montant total de 565 997,95\$ ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : DOC 233-07-15*

## 12. Organisation administrative

---

### 12.1 Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de juin 2015

234-07-15

Conformément au Règlement no 486, le directeur général et secrétaire trésorier fait la lecture et dépose le *Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

Document déposé : DOC 234-07-15

235-07-15

### 12.2 Modification de la résolution 245-11-14 concernant le calendrier des séances publiques du conseil municipal

Considérant que la Municipalité est régie par le *Code municipal du Québec* ;

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année qui vient ;

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De modifier le calendrier des séances publiques du conseil municipal de Shannon pour 2015 de façon à le lire comme suit :

Lundi 12 janvier	Lundi 6 juillet
Lundi 2 février	Lundi 3 août
Lundi 2 mars	Mardi 8 septembre
Mardi 7 avril	Lundi 5 octobre
Lundi 4 mai	Lundi 2 novembre
Lundi 1 <sup>er</sup> juin	Lundi 7 décembre

- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

236-07-15

### 12.3 Exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat de location de lieux loués avec Hydro-Québec selon le bail n° 641-3010 pour une période de cinq (5) ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 se terminant le 31 décembre 2021

Considérant le bail locatif no 641-301085 signé avec Hydro Québec le 6 mars 2001 pour la location des lots 272P, 274, 275, 276, 288, 290, 291 et 408, appelé *la centrale St-Gabriel et parc à usage collectif* ;

Considérant que ce bail locatif vient à échéance le 31 décembre 2015 et, selon l'article 3 des clauses spéciales, la Municipalité peut se prévaloir de deux (2) options de renouvellement de cinq (5) ans, et au moins six (6) mois avant la date d'échéance ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;

- 2) D'autoriser l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat de location de lieux loués avec Hydro-Québec selon le bail n° 641-3010 pour une période de cinq (5) ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 se terminant le 31 décembre 2021 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

237-07-15

**12.4 Confirmation de l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles concernant le « Projet de filtration de l'eau de l'Aqueduc municipal de Shannon » dans le cadre du programme PRIMEAU**

Considérant que le conseil municipal a pour projet de doter la Municipalité d'un système de filtration de l'eau de l'Aqueduc municipal Shannon pour contrer les effets de la présence de manganèse ;

Considérant le mandat octroyé à la firme CIMA+ de réaliser une étude sur les technologies les plus appropriées pour réaliser ce dit projet ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De confirmer Confirmation de l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles concernant le « Projet de filtration de l'eau de l'Aqueduc municipal de Shannon » dans le cadre du programme PRIMEAU;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

**13. Finance et Greffe**

---

238-07-15

**13.1 Concordance des amortissements annuels de capital et modalités d'exécution du Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17m\$ en conséquence**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité souhaite emprunter par billet un montant total de 1 000 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
408	1 000 000 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Il est résolu :**

- 1) Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2) Qu'un emprunt par billets au montant de 1 000 000 \$ prévu au Règlement d'emprunt numéro 408 soit réalisé ;
- 3) Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;
- 4) Que les billets soient datés du 13 juillet 2015 ;
- 5) Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;
- 6) Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2016</b>	<b>38 600 \$</b>
<b>2017</b>	<b>39 500 \$</b>
<b>2018</b>	<b>40 700 \$</b>
<b>2019</b>	<b>41 700 \$</b>
<b>2020</b>	<b>42 800 \$ (à payer en 2020)</b>
<b>2020</b>	<b>796 700 \$ (à renouveler)</b>

- 7) Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Shannon émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juillet 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement d'emprunt numéro 408, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- 8) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

239-07-15

**13.2 Adjudication d'un emprunt par billets de 1 000 000\$ en exécution du Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17m\$ en conséquence**

Considérant la résolution 238-07-15 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) Que la Municipalité accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien pour son emprunt par billets en date du 13 juillet 2015 au montant de 1 000 000 \$ effectué en vertu du Règlement d'emprunt numéro 408. Ce billet est émis au prix de 100.00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>38 600 \$</b>	<b>2,40 %</b>	<b>13 juillet 2016</b>
<b>39 500 \$</b>	<b>2,40 %</b>	<b>13 juillet 2017</b>
<b>40 700 \$</b>	<b>2,40 %</b>	<b>13 juillet 2018</b>
<b>41 700 \$</b>	<b>2,40 %</b>	<b>13 juillet 2019</b>
<b>839 500 \$</b>	<b>2,40 %</b>	<b>13 juillet 2020</b>

- 2) Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci ;

- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

240-07-15

**13.3 Rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre du programme TECQ 2010-2013**

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre du programme TECQ 2010-2013* et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

*Document déposé : DOC 240-07-15*

241-07-15

**13.4 Avis de motion – Règlement 506 abrogeant le Règlement 502 pourvoyant au financement supplémentaire du fonds de roulement et décrétant un emprunt en conséquence**

Avis de motion est donné par la présente par monsieur le conseiller Mario Lemire qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 504 intitulé :

**« RÈGLEMENT 506 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 502  
POURVOYANT AU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE DU  
FONDS DE ROULEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN  
CONSÉQUENCE »**

**14. Énergie et télécommunications**

---

**14.1 Énergie Shannon Power**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**14.2 Shannon Vision**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**15. Varia et déclarations des conseillers**

---

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

242-07-15

**16. Période de questions**

---

À 20 h18, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 50.

Madame Sheila Twadarwa, citoyenne de Shannon, demande à ce que la consultation publique prévue pour le 3 août 2015 concernant les Règlements 503 et 504 traités aux points 3.7 et 3.8 soit reportée afin de pouvoir faire paraître l'avis public dans la prochaine parution du journal local du mois de septembre; ce qui reporterait la consultation publique à la séance ordinaire du 5 octobre.

243-07-15

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Il est résolu :**

De reporter la consultation publique pour le Règlement 503 modifiant le *Règlement de zonage (352)* de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage et le Règlement 504 modifiant le *Règlement (341) relatif aux PIIA* afin d'y assujettir la zone C-35 aux normes prévues aux articles 9 et 20 ainsi qu'au chapitre 5 dudit règlement à la séance ordinaire du 5 octobre 2015 et de modifier les résolutions 225-07-15 et 226-07-15 en conséquence.

**Adopté à l'unanimité**

**17. Levée de la séance**

---

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

244-07-15

**Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 50.**

**Adoptée à l'unanimité**

**En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.**

---

**Clive Kiley,  
Maire**

---

**Hugo Lépine,  
Directeur général et secrétaire-trésorier**

---

**[Note au lecteur]**

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

POUR CONSULTATION